

Mardi 12 avril à 9 h 15

**COMMISSION DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT
ET DE L'ÉNERGIE**

(M. le Ministre Furlan)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Georges-Louis BOUCHEZ sur la rencontre du mardi 15 mars avec les quatre Ministres du Climat

Jean-Luc CRUCKE sur la révolution du secteur énergétique

Georges-Louis BOUCHEZ sur la promotion des panneaux photovoltaïques

Georges-Louis BOUCHEZ sur le programme "POLLEC 3"

Olivier MAROY sur les factures électriques fantômes dans les logements sociaux

Olivier MAROY sur le modèle des primes bruxelloises pour les réfrigérateurs peu énergivores

Jean-Luc CRUCKE sur la sécurisation et la certification des comptes communaux

Yves EVRARD sur le contenu des bulletins communaux

Olivier MAROY sur l'aide apportée aux pouvoirs locaux dans la lutte contre la pratique du "dumping social" dans le secteur des marchés publics

Jean-Luc CRUCKE sur le renforcement des contrôles des mosquées

Jenny BALTUS-MÖRES sur le manque d'accompagnement des locataires dans les logements publics

Jean-Luc CRUCKE sur la mobilisation du foncier privé en faveur du logement

Jean-Luc CRUCKE sur le logement des réfugiés

Virginie DEFRANG-FIRKET sur l'immobilisme du Ministre dans le dossier des surloyers

M. BOUCHEZ, sur « la rencontre du mardi 15 mars avec les quatre ministres du Climat »

Le 15 mars dernier, Monsieur le Ministre a rencontré les quatre ministres du Climat ainsi que Sa Majesté le Roi à Bruxelles pour y présenter la politique de la Wallonie en matière de Climat. Les discussions ont porté sur le changement climatique et sur les implications de l'accord de Paris pour la politique du climat et sur les mesures à mettre en oeuvre dans l'avenir.

Monsieur le Ministre peut-il nous faire l'état des lieux des débats évoqués lors de cette rencontre ? Sur quelles mesures, plan d'action, méthodologie, les discussions relatives aux « mesures à mettre en oeuvre dans l'avenir » ont-elle abouti ?

L'énergie étant un secteur clé pour la réduction des émissions CO₂, qu'en est-il de la nécessaire coordination via l'instauration d'un pacte énergétique interfédéral ? Comment évoluent les discussions qui y ont trait ?

Jean-Luc Crucke, sur « La révolution du secteur énergétique »

L'essor du renouvelable, la chute des prix du pétrole et la transition énergétique sont autant de signes qui attestent de la véritable révolution dans laquelle est entrée le secteur énergétique.

A l'instar de la révolution numérique, il semble opportun d'analyser en profondeur le glissement des plaques du dossier énergétique sous peine de poser des choix qui engageront douloureusement les générations futures.

Comment le Ministre s'entoure-t-il dans son analyse prospective ?

Quels sont les opérateurs qui le conseillent et qui ont son écoute et sa confiance ?

Comment analyse-t-il le phénomène de décentralisation des sources énergétiques, des productions et du stockage ? Quelles sont les conséquences qu'il en tire pour le travail de la politique wallonne de l'énergie ?

Comment le Ministre analyse-t-il le positionnement des grands énergéticiens face à la remise en cause du modèle historique ?

M. BOUCHEZ, sur « la promotion des panneaux photovoltaïques »

A l'heure actuelle, 838 MWc (puissance maximale potentielle et non puissance effective) de panneaux solaires sont déjà installés en Wallonie ce qui équivaut à un panneau par habitant. L'Apere note un ralentissement flagrant dans la croissance de cette puissance installée en Wallonie. Le plan Quali watt a un objectif de 12.000 unités mais la population a perdu confiance puisqu'en 2015 seuls 20,7 MWc d'installations sont intervenus dont 2700 petites installations chez les particuliers. Le budget est ainsi sous-utilisé.

Monsieur le Ministre peut-il nous indiquer le budget dépensé par rapport au budget prévu pour l'année 2015 en ce qui concerne le programme Quali watt ? L'objectif de 12.000 unités est-il maintenu pour 2016 ? Les installateurs se plaignent d'un manque de promotion de leur technologie par la Wallonie ? Etant donné la méfiance des wallons et les engagements politiques pris à la COP21, il serait en effet utile d'agir davantage au niveau de la promotion des pouvoirs publics pour inciter à l'installation et parvenir à remplir l'objectif des 12.000 unités. Quelle est l'ambition de Monsieur le Ministre ?

Comment inciter les wallons à installer des panneaux photovoltaïques, rentables à hauteur de 5% sur leur retour sur investissement, alors que le projet de redevance sur l'utilisation du réseau est mis au frigo et pourrait être effectif à l'horizon 2018 ? Comment assurer une promotion cohérente avec cet écueil ? Votre administration a-t-elle déjà pu estimer le niveau du retour sur investissement avec pareille redevance sur l'utilisation du réseau ? Cette redevance serait-elle compatible avec les objectifs à atteindre de la Wallonie en matière d'énergies renouvelables ?

M. BOUCHEZ, sur « le programme POLLEC 3 »

En 2012, Monsieur le Ministre avait lancé le projet "POLLEC" afin d'apporter un soutien technique et financier aux communes qui s'inscrivaient dans le cadre de la "Convention des Maires" portée par la Commission Européenne. Au total ce sont 117 communes qui ont pu s'inscrire dans cette démarche. Une campagne « POLLEC 2 » s'en est suivie.

Monsieur le Ministre peut-il faire le point et le bilan sur ce soutien de la Wallonie aux projets communaux relatifs au climat ? Un programme « POLLEC 3 » a été présenté au Salon des Mandataires. Monsieur le Ministre peut-il nous dire quand il sera lancé ? Quelles sont ses modalités ?

Comment les intercommunales de développement et les provinces seront-elles aussi impliquées dans ce programme « POLLEC 3 » ? L'idée est-elle d'agir sur des territoires plus importants que seules les communes à titre individuel ? Quelle est l'ambition du Gouvernement avec ce nouveau programme ?

Qu'en est-il sur le plan financier ? Quand et comment les budgets seront-ils libérés aux différentes communes participantes au programme ?

Olivier Maroy sur les factures électriques fantômes dans les logements sociaux.

Nos maisons et appartements continuent à consommer du courant et ce même la nuit ou lorsqu'il n'y a personne à l'intérieur. La consommation de veille de nos appareils ménagers peut, selon les experts, grimper jusqu'à 600 kWh consommés par an dans certains cas !

C'est l'équivalent d'une bonne quinzaine d'ampoules récentes jamais éteintes sur l'année. Cela représente jusqu'à 18 % de la consommation moyenne nationale d'un ménage. Ce n'est donc pas rien et en terme de facture, cela peut représenter jusqu'à 10€ par mois.

Pour lutter contre cette consommation inutile, la meilleure chose à faire est d'identifier les faiblesses de nos installations. Monsieur le Ministre, les locataires sociaux sont également touchés par ces factures fantômes. Avez-vous une estimation de ce que peut représenter cette surconsommation silencieuse et inutile sur l'ensemble du parc immobilier des logements sociaux en Wallonie ? Quelles initiatives ont été prises jusqu'à présent et/ou sont d'application pour identifier et lutter contre cette consommation inutile dans les logements sociaux ?

Olivier Maroy, sur les primes bruxelloises pour les réfrigérateurs peu énergivores.

La Ville de Bruxelles privilégie désormais l'achat d'un réfrigérateur peu énergivore A+++ pour les ménages à faibles revenus.

La nouvelle prime couvre désormais jusqu'à 400 euros, avec un bonus de 100 euros pour les familles composées de minimum quatre personnes, et est plafonnée à 50 % du prix d'achat.

De quoi réduire à la fois l'empreinte écologique et la facture d'électricité des foyers.

Les frigos représentent quand même 12 % de la consommation d'électricité en Wallonie. C'est ce que je peux lire sur le site de la Région wallonne, qui informe certes les citoyens, mais ne les encourage pas avec des primes, comme le fait Bruxelles. N'y a-t-il pas ici matière à réflexion ? Beaucoup de ménages utilisent des frigos trop grands, vétustes... Ne serait-il pas intéressant d'envisager une prime au recyclage, conditionnée par l'achat d'un réfrigérateur peu énergivore et le dépôt d'un vieil appareil, par exemple ?

Jean-Luc Crucke, sur « La sécurisation et la certification des comptes communaux »

Les récents événements de l'OWD attestent de l'importance d'un contrôle efficace, professionnel et externe sur les comptabilités publiques. Les communes et CPAS, par leur proximité, sont amenés à gérer des flux financiers nombreux et divers. La sécurisation et la certification de leurs comptabilités n'en sont que plus nécessaires et ce ne sont pas les tristes événements dont fut témoin le CPAS de Tournai qui me contrediront.

Quelle est la position du Ministre sur le sujet ? Comment analyse-t-il la situation actuelle ? Considère-t-il que toutes les garanties sont mises en place pour affirmer que les comptabilités communales sont d'une fiabilité à toute épreuve et que toutes les procédures existent pour sécuriser et certifier lesdits comptes ? L'instauration d'un contrôle externe à l'administration et au monde politique ne se justifie-t-elle pas et ne permettrait-elle pas d'apporter une crédibilité complémentaire ? Une Cour des Comptes communales semble-t-elle superflue au Ministre ? Pourquoi ?

Concernant les événements du CPAS de Tournai, le Ministre est-il à présent en possession d'un rapport circonstancié et peut-il en communiquer l'analyse, les conclusions et les éventuelles recommandations à en retirer ?

Yves Evrard, sur le contenu des bulletins communaux.

De nombreuses questions vous ont déjà été adressées ainsi qu'à vos prédécesseurs, relatives au bulletin communal. Et, plus précisément, concernant le flou réglementaire en la matière. Je me permets une nouvelle fois de vous interpeller à ce sujet car force est de constater que la situation n'est toujours pas clarifiée pour les membres de l'opposition de nombreuses communes.

Néanmoins, des travaux parlementaires, on peut retenir que le bulletin communal n'est pas destiné à l'expression d'opinions politiques mais doit servir à diffuser des informations relatives à l'actualité de la commune ou relative aux services administratifs.

Pourtant dans les faits, il ne fait nul doute que des expressions politiques sont exprimées, le plus souvent par des membres de groupe majoritaire, quand il ne s'agit pas purement et simplement de faire campagne ou de rappeler les promesses tenues en campagne électorale.

Il est donc clair que, dans certain cas, le bulletin communal financé par les citoyens sert de vitrine pour l'équipe majoritaire. Cela est encore plus vrai lorsque l'opposition ne peut s'exprimer à travers celui-ci ou encore lorsque la majorité des photos publiées concernent exclusivement un groupe politique.

Le Bulletin communal ne respecte plus alors les règles d'objectivité et de neutralité.

Le cas se présente dans plusieurs Communes.

Que comptez-vous entreprendre pour faire respecter l'article L3221-3 du CDLD et les droits de l'opposition ?

Monsieur le Ministre entend-t-il veiller à ce que le bulletin d'information communal reste un outil d'information et non pas un outil de propagande au service d'une formation ?

Selon vous, quelle est la procédure à suivre pour que chaque groupe politique puisse s'exprimer dans le bulletin communal ?

Dans les cas où la neutralité de l'information est bafouée, quelles sont les possibilités de faire alors respecter le cadre imposé par le CDLD ?

Olivier Maroy, sur l'aide apportée aux pouvoirs locaux dans la lutte contre la pratique du « dumping social » dans le secteur des marchés publics.

Monsieur le Ministre, suite au débat thématique sur la lutte contre le dumping social qui s'est déroulé au Parlement le 13 janvier dernier, je souhaiterais connaître votre position concernant les marchés publics passés par les pouvoirs locaux.

Lors du débat, plusieurs pistes ont été avancées. Outre la circulaire déjà transmise par votre gouvernement, il a été fait mention de diverses propositions comme le principe de lister les entreprises condamnées pour des pratiques de dumping social, l'amplification de l'insertion de clauses sociales, *etc.*

Votre collègue, le ministre Lacroix a également fait part de ses attentes envers l'Union Européenne et le Gouvernement Fédéral (principalement dans la transposition des nouvelles directives sur les marchés publics). Quelles sont les vôtres ?

Monsieur le Ministre, pourriez-vous me dire quelles mesures préconiserez-vous pour aider les pouvoirs locaux dans cette lutte ? La charte transmise vous paraît-elle suffisante ? Quels sont les outils dont disposent actuellement les pouvoirs locaux ? Avez-vous établi un plan propre au secteur des marchés publics passés par les pouvoirs locaux ?

Jean-Luc Crucke, sur " le renforcement des contrôles des mosquées"

Le Ministre annonce un renforcement des contrôles au sein des mosquées.

Comment se matérialisera ce contrôle ? Qui l'effectuera, selon quelles modalités et sous quelle surveillance ?

Quelles sont les ressources humaines disponibles pour ce renforcement et quel budget complémentaire y sera-t-il attribué ?

Quel est le nombre de mosquées à contrôler sur le territoire wallon ?

Où sont-elle situées ? Le Ministre est-il persuadé de disposer d'un listing complet ?

Pourquoi ces contrôles n'ont-ils pas été effectués plus tôt ? L'urgence arrivera-t-elle à rattraper le temps perdu ?

Quels sont les objectifs recherchés par le Ministre ?

Jenny Baltus-Möres, sur le manque d'accompagnement des locataires dans les logements publics

Dans ma question écrite du 25 novembre dernier, vous m'aviez répondu que « Tri-landum », ait l'objet d'un moratoire, comme le reste des demandes d'argument des OFS. Si le budget de 2016 le permettra le cas de « Tri-Landum » sera réexaminé.

Puisque de telles organisations existent déjà et qu'elles sont soutenues par la Région wallonne ne serait-il pas favorable d'instaurer une limite maximale des subsides afin que plus d'organisations en puissent profiter ou, après une première phase, lier le montant des subsides au succès de l'aide apportée ?

De plus la situation devient de plus en plus précaire et beaucoup d'organisations, entre autre celle de «Tri-Landum » seraient prêt à apporter leur aide mais il leur manque les moyens financiers. La Région wallonne ne se voit-elle pas dans l'obligation d'agir ? Si oui, quelles seront les mesures concrètes ?

Je vous remercie pour vos réponses

Jean-Luc Crucke sur « La mobilisation du foncier privé en faveur du logement »

Face à la pénurie de logements à laquelle doit faire face la Wallonie, il est évident que les moyens publics ne parviendront pas à satisfaire la demande. Que l'on apprécie ou pas l'investissement privé, il devient inimaginable de répondre au défi sans que la mobilisation du foncier privé ne soit activée et valorisée. L'autorité publique peut, si elle le souhaite et si elle a pris conscience des réalités de terrain, activer une dynamique qui permette de mobiliser les moyens au service de la fin ?

Le Ministre partage-t-il le constat et peut-il préciser, par chiffres, le défi auquel est confrontée la Wallonie ?

Quelles sont les incitations qui permettraient de faciliter le traitement économique, fiscal et opérationnel de l'aide apportée ?

Comment fluidifier le marché ?

Comment associer le secteur public à la mise en place d'une dynamique nouvelle ? Comment enfoncer les partenariats publics-privés ?

Quelle est la stratégie du Ministre ?

Comment solutionner les antagonismes qui opposent parfois la politique de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à celle du logement ?

Jean-Luc Crucke sur « Le logement des réfugiés »

Le gouvernement Fédéral a annoncé un plan de répartition des réfugiés vers les différentes communes du pays, ce dans le cadre d'une politique d'intégration.

Comment les services du Ministre se préparent-ils à réussir ce défi ?

Quelles sont les mesures envisagées en terme de logements ? Les communes pourront-elles bénéficier d'aides particulières ? Lesquelles ?

Les sociétés de logements publics seront-elles mises à contribution ? De quelle manière ?

Un plan de travail est-il élaboré par le Ministre ? Quel en est le contenu ?

Comment se déploiera-t-il ?

Virginie Defrang-Firket, sur l'immobilisme du Ministre dans le dossier des surloyers

Plusieurs de mes collègues vous ont déjà interrogé sur la question des surloyers et les conséquences de l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 10 décembre 2015. En commission, vous précisiez que votre intention était d'aboutir à un remboursement du trop-perçu auprès des locataires concernés, sur la période concernée, en veillant à ne pas préjudicier la situation des SLSP. L'Union des Villes et Communes de Wallonie semblait vous soutenir en ce sens.

Avez-vous envoyé des directives (via circulaires ou autres) aux sociétés de logements ?

Sont-elles informées des mesures qu'elles doivent prendre dans ce cadre ?

Prendrez-vous en charge les sommes considérables pour l'instant à charge des sociétés de logements ?

Quelles seront les modalités de cette prise en charge ?

Êtes-vous conscient que si la situation persiste et qu'aucun arrêté de votre Gouvernement ne sort pour rétablir les surloyers, certaines sociétés de logements n'auront d'autres choix que de réduire leur personnel ou d'annuler certains investissements prévus ?